

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

développement

Question écrite n° 74351

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon demande à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer le bilan que dresse le Gouvernement à la suite de la semaine européenne de la mobilité et s'il envisage de mettre en place une politique visant à encourager les modes de déplacement alternatifs durables.

Texte de la réponse

Le Gouvernement dresse un bilan positif de la semaine européenne de la mobilité qui s'est déroulée du 16 au 22 septembre 2005 ; 159 acteurs locaux se sont mobilisés pour sensibiliser et pour inciter le plus grand nombre de personnes à changer leurs comportements en matière de déplacement, en faveur de modes de transport alternatifs à l'utilisation de la voiture individuelle. Outre des chiffres de participation très satisfaisants, notamment dans les villes (Paris, Lyon, Bordeaux, Amiens...), le succès de cette opération réside dans le fait d'avoir réussi à intégrer et à mobiliser les différents acteurs : autorités organisatrices, entreprises, réseaux de transport, associations... Ainsi des actions concrètes ont-elles pu être réalisées à cette occasion, comme par exemple, la mise en place d'une quinzaine de plans de déplacement d'entreprises. Le Gouvernement entend s'impliquer fortement dans la préparation de la prochaine semaine de la mobilité en 2006, afin de donner une importance encore plus grande à cette manifestation. Les actions mises en place lors de cet événement doivent aussi, pour être exemplaires, s'inscrire dans des politiques de développement durable, adossées à des pratiques de déplacement plus respectueuses de l'environnement. Au niveau national, et depuis juin 2003, une stratégie nationale de développement durable (SNDD) a été définie qui dresse le cadre de la politique de l'État. Le Plan national santé environnement en précise les orientations en matière de transports durables, en insistant notamment sur les modes de transport alternatif. De leur côté, les collectivités locales, avec les plans de déplacements urbains et les agendas 21, disposent déjà des outils leur permettant d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques promouvant des modes de déplacements durables.

Données clés

Auteur: M. André Thien Ah Koon

Circonscription: Réunion (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 74351 Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 septembre 2005, page 8900 **Réponse publiée le :** 28 février 2006, page 2238